Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1917)
Heft: 176-177

Rubrik: Allocation de bourses d'études des Beaux-Arts

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bücherzettel — Bibliographie.

L'*Argus de la Presse* publie la nomenclature des journaux et revues en langue française qui ont continué à paraître, c'est-à-dire à tenir pendant la guerre 1914-1917. C'est un volume de plus de 250 pages d'une documentation sûre et étendue qui sera envoyé à la presse alliée et neutre de l'ancien et surtout du nouveau continent.
Zürcher Kunstleben.

Mitgliederliste. • Liste des membres.

Sektion Luzern. — Section de Lucerne.

Vorstand. — Comité.

Präsident : / *Président :* Jos. von Moos.
Quästor : / *Caissier :* Fr. Krebs.
Aktuar : / *Secrétaire :* Joh. Mohr.

Sektion Bern. — Section de Berne.

Adressänderung. — Changement d'adresse.

Hubacher, Ernst, Pfarrer, Grenchen (Solothurn).
Hodler, Hermann, Maler, Via Coronari 86 II. Roma.

Sektion St-Gallen. — Section de St-Gall.

Aktivmitglieder. — Membres actifs.

Schmid, Emil, Maler, Heiden.
Meier, Wilhelm, Bildhauer.

Passivmitglieder. — Membres passifs.

Kunstverein St-Gallen, Kirchhoferhaus, St-Gallen.
Tobler, Dir. H., Landerziehungsheim Hof Oberkirch, Kaltbrunn.

Section de Neuchâtel. — Sektion Neuenburg

Changements d'adresse. — Adressänderungen.

Mathey-Doret, Mme Raoul, Biblerlinstrasse, 28, Zürich.
Gugy, Ld., peintre, passage St-Jean, Neuchâtel.
Loup, Ls, sculpteur, Fleurier.
Delachaux, Th., peintre, Vieux-Châtel, 17, Neuchâtel.

Section de Genève. — Sektion Genf.

Candidats. — Kandidaten.

Brunner, Charles, peintre, 2, rue de la Muse, Genève.
Salzmann, Louis, peintre, 21 Grands Philosophes, Genève (Expos. Zurich 1917).

Sektion Zürich. — Section de Zurich.

Neues Aktivmitglied. — Nouveau membre actif.

Bær, Walter, Gotthardstrasse 20, Talwil-Zürich (tritt aus der Sektion Basel aus).

Kandidaten. — Candidats.

Hartung, Wilhelm, Maler, Klosbachstr. 106, Zürich (Ausstellung: Zürich 1917).
Schweizer, Paul, Maler, Stockalperstrasse 37, Zürich (Ausstellung: Zürich 1917).

Adressänderungen. — Changements d'adresses.

Frey, Hugo, Maler, Gotthardstr. 20, Talwil-Zürich.
Wassmuth, Herrmann, Maler, Bleicherweg 47, Zürich.

Communication du Comité central.

A Messieurs les Présidents des Sections.

Nous avons l'avantage de vous rappeler la décision prise à l'assemblée générale dernière touchant l'étude d'un nouveau mode d'élection du Jury annuel, décision qui a paru dans le procès-verbal de l'Assemblée des délégués (n° 175 de l'*Art Suisse*). Dans ce but, les Sections ont été invitées à donner leur préavis au Comité central dans un délai de 3 mois. Il est donc urgent que les Sections qui n'ont pas encore donné leur réponse, le fassent dans le plus court délai possible.

Allocation de bourses d'études des Beaux-Arts.

Aux termes de l'arrêté fédéral du 18 juin 1898 et de l'art. 52 de l'ordonnance du 3 août 1915, le Département de l'Intérieur est autorisé à prélever chaque année sur le crédit des Beaux-Arts une certaine somme pour l'allocation de bourses à des artistes suisses.

En admettant qu'un crédit d'au moins 60.000 francs nous soit accordé pour 1918, le concours pour les bourses sera maintenu cette année. Toutefois, étant données les ressources limitées dont nous disposons, il y a lieu de prévoir une diminution du nombre et du montant des bourses.

Nous attirons en outre l'attention sur les points suivants :

Les bourses sont allouées à des artistes déjà formés, particulièrement bien doués et peu fortunés, pour leur permettre de poursuivre leurs études, et dans certains cas spéciaux à des artistes de mérite pour leur faciliter l'exécution d'une œuvre importante.

Seront donc seules prises en considération les demandes d'artistes dont les œuvres témoignent de dons artistiques et d'un degré de développement tel qu'on puisse attendre un avantage sérieux d'une prolongation de leurs études.

Les artistes suisses qui désirent obtenir une bourse pour 1918 doivent en faire la demande au Département suisse de l'Intérieur **avant le 31 décembre 1917.**

La demande sera présentée sur un formulaire délivré à cet effet et accompagnée d'un acte d'origine ou d'une autre pièce officielle attestant la nationalité du candidat. En outre, le demandeur enverra deux ou au plus trois de ses travaux **les plus récents**, dont un au moins complètement achevé, afin qu'on puisse juger de ses aptitudes. Ces travaux ne devront pas arriver au Département de l'Intérieur avant le **2 janvier 1918** ni après le **17 du même mois**, et ils ne porteront ni signature ni aucune marque propre à faire connaître leur auteur.

Les formulaires d'inscription et les prescriptions de l'ordonnance sur l'allocation de bourses des Beaux-Arts sont délivrés par la chancellerie du Département de l'Intérieur jusqu'au 20 décembre prochain.

Il ne sera plus tenu compte des demandes d'inscription présentées après **le 31 décembre**. De même, les travaux d'épreuves qui arriveraient après **le 17 janvier 1918** seront refusés, à moins que le retard n'ait pour cause des motifs indépendants de la volonté du candidat, soit par exemple une maladie dûment certifiée par un médecin ou des retards dans le transport constatés officiellement.

Berne, le 12 octobre 1917.

Département suisse de l'Intérieur.

L'assemblée générale de Romont.

Lorsqu'il s'est agi de choisir la localité où nous devions tenir nos assises annuelles, le Comité Central fut quelque peu embarrassé.

Cette année surtout, pour diverses raisons, ce choix était difficile ; tout d'abord les horaires réduits rendent les voyages plus longs et écourtent les journées, et puis, en ces temps durs, nous ne pouvions guère demander à une section de s'intéresser à un honneur aussi coûteux que celui de recevoir l'Assemblée générale. Il fallait encore si possible revenir une fois en Suisse romande. Le nom de Romont fut prononcé et en raison de la situation centrale de cette antique cité et de son caractère pittoresque, elle réunit tous les suffrages... sous condition ! car il fallait encore que Romont fût en état de nous loger, de nous nourrir et de nous procurer un abri suffisant pour nos séances. Ce fut l'affaire de votre secrétaire d'aller en fourrier préparer les cantonnements. Nous pouvons affirmer, maintenant que notre fête annuelle est passée, que ceux qui avaient des doutes sur les ressources de la capitale de la Glane étaient mal informés ; l'expérience nous a prouvé tout le contraire, et tous ceux qui ont assisté à l'Assemblée générale de 1917 en ont rapporté un excellent souvenir. Quelques-uns des nôtres et non des moindres prolongèrent si bien la veillée du samedi que le carillon matinal des Capucins les trouva encore réunis.

La séance des délégués eut lieu à l'Hôtel de Ville dans la salle du tribunal. Les procès verbaux parus dans le dernier numéro de l'*Art Suisse* disent suffisamment que le travail fut sérieux. Le bon public si enclin à prendre les artistes pour des fumistes ferait bien de nous voir à l'œuvre et toutes ses préventions tomberaient du coup ! Aussi, le soir venu, avions-nous bien mérité le souper aux truites, et quelles truites, mes amis ! Les plus fins gourmets n'eurent que des louanges. Et que dire du Gruyère, sinon qu'avant la guerre il aurait fallu aller au moins jusqu'à Constantinople pour en trouver d'aussi bon. Aussi l'humeur fut-elle excellente et chacun se laissait aller à oublier pour quelques instants la misère des temps.

Le lendemain, dimanche 1er juillet, l'assemblée générale réunit une cinquantaine de nos collègues au Château dont la salle des assises nous avait été obligeamment prêtée par Monsieur le préfet. Il régnait une atmosphère de bienveillance, une douce ambiance qui faisait que chacun paraissait heureux d'être là. Cette belle cour aux pelouses vertes et aux grands arbres entourés de créneaux et d'un chemin de ronde faisait penser à des mœurs guerrières bien douces et anodines en comparaison des nôtres ; ces tourelles effilées portant des girouettes, tout ce décor vénérable dans le repos dominical sous un ciel d'un gris léger, tout cela respirait une sérénité si parfaitement bourgeoise et provinciale ! Notre président central M. Hodler n'eut pas grand'peine à faire façon de nous et jamais assemblée ne montra plus de confiance et de docilité ! Il n'était pas midi que la séance était déclarée levée. Aux nouveaux venus, aux jeunes, cela paraît naturel, ils ont l'air de penser que cela fut toujours ainsi ; mais les vieux, les vétérans, ceux qui ont vu ou Berne, ou Vevey, ou Aarau, ceux-là n'en peuvent croire leurs oreilles et peu s'en faut qu'ils ne sentent leur esprit envahi d'une vague inquiétude !... Où sont les neiges d'antan !... Le dîner nous réunit de nouveau dans la grande salle dite du Casino à l'Hôtel-de-Ville. Nous y allons de confiance, le souper de la veille nous y autorisait, et nous avions raison. Le banquet fut gai et rien n'y manqua. Il y eut des discours : celui de notre président qui s'adressait aux autorités, nos invités qui étaient M. Mauroux, préfet, M. Comte, syndic de la ville, et M. Chatton, président du Tribunal. Monsieur le préfet répondit à M. Hodler en des termes flatteurs pour nous et les artistes en général par un discours plein d'idées, de bon sens et d'entrain. Au nom des autorités, il offrit un vin d'honneur que nous bûmes à la prospérité de nos hôtes si aimables et sympathiques. Mais l'heure inexorable vint rappeler les premiers départs pour les régions lointaines et les rangs s'éclaircissent peu à peu. Tous emportent de Romont le plus excellent souvenir des heures qu'ils y ont passées.

Th. Dx.

Divers.

Notre membre actif M. *François Gos* nous envoie de Hollande quatre lithographies représentant une série intitulée « Salomé ». Ce sont quatre moments du drame biblique qui nous sont présentés en ces quatre panneaux en hauteur : deux fois Salomé dansante, une Salomé triomphante portant la tête de Saint-Jean et le quatrième,